93B2 172

SOCIETE DGH
SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : (33290) LE PIAN MEDOC
Lieudit Le Poujeau Lagnet
---
392 932 943 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 09 FEV. 2012

sous le N° 2589

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 26 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze
Le 26 décembre, à 14 heures
Au siège social

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée DGH, SARL au capital de 7.622,45 €, divisé en 500 parts sociales de 15,24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Vincent HADJADJ LEVY
  Propriétaire de ..... 375 parts

- Madame Jacqueline RUFFAST
  Propriétaire de ..... 125 parts

TOTAL..... 500 PARTS

L'Assemblée réunissant ainsi la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Vincent HADJADJ LEVY, préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant .

VHL JHL WHL
JHL RHL

- Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Cession de CENT CINQ (105) parts sociales appartenant à Madame Jacqueline RUFFAST au profit de Madame Florence HADJADJ LEVY,
- Cession de DIX (10) parts sociales appartenant à Madame Jacqueline RUFFAST au profit de Monsieur Wilfried HADJADJ LEVY
- Cession de DIX (10) parts sociales appartenant à Madame Jacqueline RUFFAST au profit de Monsieur Rudy HADJADJ LEVY
- Agrément de Madame Florence HADJADJ LEVY en qualité de nouvelle associée,
- Agrément de Monsieur Wilfried HADJADJ LEVY en qualité de nouvel associé,
- Agrément de Monsieur Rudy HADJADJ LEVY en qualité de nouvel associé,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités,
- Questions diverses.

- Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Nomination d'une co-gérante
- Pouvoir en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres .

- le rapport de la Gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- la feuille de présence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

VHL JHL WHL FHL RHL

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, connaissance prise de la cession par acte sous seing privé en date du 26 décembre 2011 par la Madame Jacqueline RUFFAST à Madame Florence HADJADJ LEVY, de CENT CINQ (105) parts sociales de DEUX CENT DIX EUROS (210 €) de valeur nominale, sur les CENT VINGT CINQ (125) parts sociales que Madame Jacqueline RUFFAST détient dans le capital de la Société DGH, prend acte de ladite cession et agrée expressément Madame Florence HADJADJ LEVY en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, connaissance prise de la cession par acte sous seing privé en date du 26 décembre 2011 par la Madame Jacqueline RUFFAST à Monsieur Wilfried HADJADJ LEVY, de DIX (10) parts sociales de DEUX CENT DIX EUROS (210 €) de valeur nominale, sur les CENT VINGT CINQ (125) parts sociales que Madame Jacqueline RUFFAST détient dans le capital de la Société DGH, prend acte de ladite cession et agrée expressément Monsieur Wilfried HADJADJ LEVY en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, connaissance prise de la cession par acte sous seing privé en date du 26 décembre 2011 par la Madame Jacqueline RUFFAST à Monsieur Rudy HADJADJ LEVY, de DIX (10) parts sociales de DEUX CENT DIX EUROS (210 €) de valeur nominale, sur les CENT VINGT CINQ (125) parts sociales que Madame Jacqueline RUFFAST détient dans le capital de la Société DGH, prend acte de ladite cession et agrée expressément Monsieur Rudy HADJADJ LEVY en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par tous les associé

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, en conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 6 (Apports) des statuts qui sera libellé ainsi qu'il suit, à compter du jour où la cession de parts sera rendue opposable à la société :

ARTICLE 6 –APPORTS

Cet article est complété par un nouvel alinéa comme suit ·

Cessions de parts

Aux termes d'un acte sous seing privé en date au PIAN MEDOC du 26 décembre 2011, Madame Jacqueline RUFFAST a cédé .

- à Madame Florence HADJADJ LEVY, CENT CINQ (105) parts sociales de DEUX CENT DIX EUROS (210 €) de valeur nominale,
- à Monsieur Wilfried HADJADJ LEVY, DIX (10) parts sociales de DEUX CENT DIX EUROS (210 €) de valeur nominale,
- à Monsieur Rudy HADJADJ LEVY, DIX (10) parts sociales de DEUX CENT DIX EUROS (210 €) de valeur nominale,

sur les CENT VINGT CINQ (125) parts sociales lui appartenant dans le capital social de la Société DGH

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, en conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 7 (Capital Social) des statuts qui sera libellé ainsi qu'il suit, à compter du jour où la cession de parts sera rendue opposable à la société .

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTS (7.622 ,45 €) divisé en CINQ CENTS (500) parts égales de QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTS (15,24 €) chacune, libérées en totalité de leur valeur nominale, de même catégorie, numérotées de 1 à 500 et attribuées aux associés en proportion de leurs droits respectifs, à savoir :

- Monsieur Vincent HADJAJDJ LEVY
à concurrence de 375 parts sociales,
numérotées de 1 à 375
ci ..... 375 parts

- Madame Florence HADJADJ LEVY
à concurrence de 105 parts sociales,
numérotées de 376 à 480
ci ..... 105 parts

VHL JHL FHL WHL RHL

- Monsieur Wilfried HADJADJ LEVY
à concurrence de 10 parts sociales,
numérotées de 481 à 490
ci .... 10 parts

- Madame Florence HADJADJ LEVY
à concurrence de 105 parts sociales,
numérotées de 491 à 500
ci ... . 10 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL **500 PARTS**

Les soussignés déclarent que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et sont entièrement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, nomme en qualité de co-gérante Madame Florence HADJAJDJ LEVY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

Madame Florence HADJADJ LEVY déclare qu'elle accepte la mission qui vient de lui être confiée et qu'elle ne fait l'objet d'aucune interdiction l'empêchant d'exercer cette fonction.

SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, avec faculté de délégation et de substitution, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

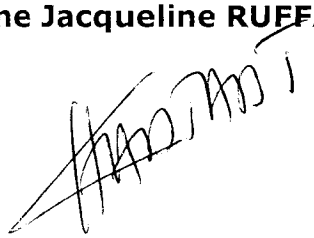
Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

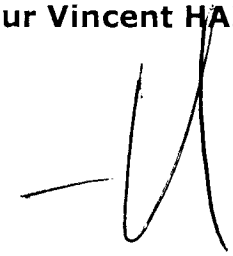
VHL JHL WHL FHL RHL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.

Madame Jacqueline RUFFAST

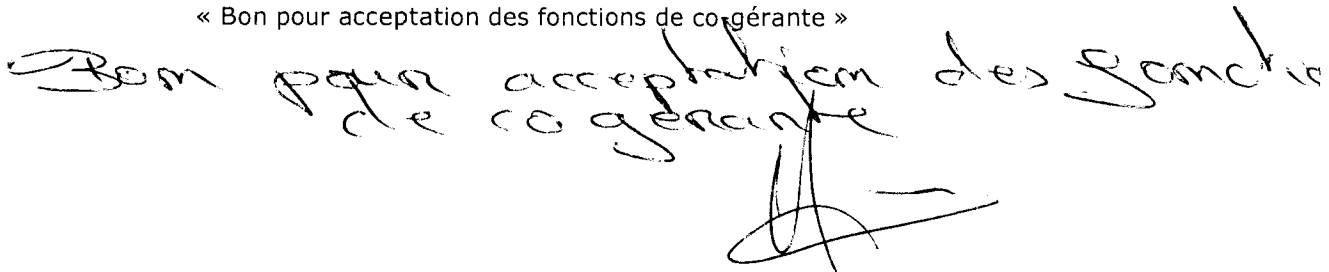


Monsieur Vincent HADJADJ LEVY



Madame Florence HADJADJ LEVY

« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante »



Monsieur Wilfried HADJADJ LEVY



Monsieur RUDY HADJADJ LEVY

